

L'an **deux mil vingt-trois**, le 20 mars à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de la commune d'**ESCOUSSANS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Madame Catherine BERTIN, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2023.

Etaient présents : Catherine BERTIN, Laurence DOS SANTOS, Amélia LENOIR, Nathalie FAUGERE, Céline MILLET, Laurent SAÏBOU.

Absents : Fabrice PLOT, Jérôme TAINGUY, Sébastien HAUTOT.

Secrétaire de Séance : Amélia LENOIR.

Le quorum est atteint. La séance débute à 19H00.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

- D2023-06 Approbation du compte de gestion 2022.
- D2023-07 Vote du CA 2022.
- D2023-08 Affectation du résultat pour le budget 2023.
- D2023-09- Vote des subventions aux associations.
- D2023-10 Choix du prestataire pour les travaux d'entretien des espaces verts.
- D2023-11-Vérification du maintien en état de conformité des installations électriques ERT.
- D2023-12-Contrat d'entretien des appareils de climatisation de la salle des fêtes.
- Questions diverses.

<p>DÉLIBÉRATION 2023-06 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022</p>
--

Les Membres du Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclarent que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nbre de conseillers en exercice : 09	Présents : 06	Votants : 06
Pour : 06	Contre : 00	Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2023-07 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Laurence DOS SANTOS, 1^{er} adjointe, délibérant sur le compte administratif de la commune de l'exercice 2022 dressé par Madame Catherine BERTIN, Maire d'Escoussans, après s'être fait présenté, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulé,

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes :	244 480.62 €
Dépenses :	157 343.82 €
Excédent de fonctionnement 2022 :	87 136.80 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	243 208.37 €
Résultat de clôture de fonctionnement	330 345.17 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes :	180 742.62 €
Dépenses :	133 112.77 €
Excédent d'investissement 2022 :	47 629.85 €
Résultat reporté :	78 669.91 €
Résultat de clôture d'investissement:	126 299.76 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE

Fonctionnement + Investissement :	456 644.93 €
---	---------------------

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Nbre de conseillers en exercice : 09	Présents : 06	Votants : 05
Pour : 05	Contre : 00	Abstention : 00

**DÉLIBÉRATION 2023-08 : AFFECTATION DU RÉSULTAT POUR LE BUDGET
2023**

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	87 136.80 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	243 208.37 €
Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	330 345.17 €

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	47 629.85 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	78 669.91 €
Résultat comptable cumulé :	Excédent :	126 299.76 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées.....		25 690.02 €
Recettes d'investissement restant à réaliser.....		13 954.31 €
Solde des restes à réaliser.....	-	11 735.71 €

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement-Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (<i>recette budgétaire au compte R 1068</i>).....	0
En dotation complémentaire en réserve (<i>recette budgétaire au compte R 1068</i>).....	0
En excédent reporté à la section de fonctionnement (<i>recette non budgétaire au compte 110/R002 du budget n+1..</i>)	330 345.17 €

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit reporté	Excédent reporté	Solde d'exécution N - 1	Solde d'exécution N - 1
D002 : 0	R002 : 330 345.17 €	D001 : 0	R001 : 126 299.76 €
			Excédent fonctionnement capitalisé
			R1068 : 0.00 €

Nbre de conseillers en exercice : 09	Présents : 06	Votants : 06
Pour : 06	Contre : 00	Abstention : 00

En raison d'obligations familiales, Céline MILLET a quitté le conseil municipal à 19h57.
Le nombre de conseillers présents est de 5, le quorum est maintenu.

DÉLIBÉRATION 2023-09 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire propose de définir les montants des subventions versées aux diverses associations. Après lecture des demandes, le conseil municipal décide de maintenir les

mêmes subventions que l'année précédente.

Mesdames Amélia LENOIR et Nathalie FAUGERE, faisant partie du bureau d'une association, se sont abstenues.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser les subventions comme suit :

Tennis Club des Hauts-Benauges.....	400,00 €
Comité des fêtes d'Escoussans.....	800,00 €
Chasse A.C.C.A. Escoussans.....	400,00 €
APE Les Lilliputiens.....	150,00 €
Le Bouchon dans l'Euille	100,00 €
Entre 2 Danse.....	400,00 €
AMAD.....	200,00 €
ASALFA 33.....	100,00 €
TOTAL	2 550,00 €

Nbre de conseillers en exercice : 09	Présents : 05	Votants : 05
Pour : 03	Contre : 00	Abstentions : 02

D2023-10 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de renouveler le recours aux prestations pour l'entretien des espaces verts de la commune au titre de 2023 ;

Le programme des prestations a été présenté en commission communale du 23 janvier 2023 et le détail des devis en commission communale du 07 mars 2023.

Madame le Maire souligne que ces prestataires ont donné toute satisfaction pour l'année 2022. Elle propose de les reconduire, pour les missions et montants suivants, incluant les augmentations de l'énergie :

Entreprise Michel CABRIT 4 674,00 € TTC
Entretien nouveau cimetière et arrière du presbytère
Taille des végétaux devant mairie
Transplantation de 2 amélanchiers

Entreprise Julien RENE 4 896,00 € TTC
Entretien mairie, église, tennis
Entretien trottoirs et caniveaux du bourg et des abords de la rue principale

Entreprise HAMOIR 4 800,00 € TTC
Fauchage passage complet : banquette, talus, costières, carrefours
Fauchage passage sécurité : banquette, virages dangereux, carrefours
Entretien du fossé d'eaux pluviales entre la D11 et la VC 7

Soit un montant total de 14 874,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition ci-dessus

DEMANDE à Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours ;

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Conseillers en exercice : 09	Présents : 05	Votants : 05
Pour : 05	Contre : 00	Abstention : 00

D2023-11 – VERIFICATION DU MAINTIEN EN ETAT DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ERT DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire expose que la vérification du maintien en état de conformité des installations électriques ERT des bâtiments communaux doit faire l'objet d'un contrôle annuel.

Le contrôle sera effectué par l'APAVE pour les bâtiments suivants :

- Mairie
- Ancienne salle de classe
- Salle polyvalente
- Salle des associations
- Eglise

Pour un montant de 670.00 € HT soit 804.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition ci-dessus.
- DEMANDE à Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette mission.
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours.
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Conseillers en exercice : 09	Présents : 05	Votants : 05
Pour : 05	Contre : 00	Abstention : 00

D2023-12 – CONTRAT D'ENTRETIEN DES APPAREILS DE CLIMATISATION DE LA SALLE DES FETES

Madame le Maire expose qu'il convient de faire vérifier les appareils de climatisation des bâtiments communaux, en priorité, dès cette année, ceux de la salle des fêtes.

Compte tenu de la fréquence d'utilisation de la salle des fêtes, elle propose de signer un contrat d'entretien avec l'entreprise Fonteyraud qui a installé les appareils. La redevance est révisable chaque année en fonction des conditions économiques. Le contrat est renouvelé tous les ans par tacite reconduction.

La redevance s'élève à : 540.00 € HT soit 648.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition ci-dessus

DEMANDE à Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette prestation.

PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours ;

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Conseillers en exercice : 09	Présents : 05	Votants : 05
Pour : 05	Contre : 00	Abstention : 00

Questions diverses :

Il n'y a pas de questions diverses de la part des élus.

Madame le Maire présente un point de situation et communique sur les dossiers en cours.

Commissions communales : Madame le Maire souligne qu'aucun des conseillers membres de la commission n'était présent à la commission voirie du 7 mars 2023 organisée par Nathalie FAUGERE. Certains s'en étaient excusés, d'autres pas.

La prochaine réunion est programmée le mardi 04/04/2023 à 19h00 pour évoquer la campagne de points à temps et les devis des travaux prévus pour cette année.

Commission CDC GEMAPI : Laurence DOS SANTOS rappelle que la taxe Gémapi est payée sur la taxe foncière. La CDC a informé les membres de la commission que les digues étaient très abîmées et nécessiterait d'être refaites. Cependant, le coût en serait exorbitant. Une évaluation des risques et du coût sera présentée.

Commission SEMOCTOM : le syndicat affiche un résultat excédentaire. Le projet 2023 portera sur la prévention et la sensibilisation au tri. Une étude d'impact fiscal va être réalisée pour harmoniser et unifier le mode de règlement.

OXFAM Trailwalker : le parcours a été présenté au siège du conseil départemental et l'équipe organisatrice s'est déplacée en Mairie d'Escoussans.

Manifestation organisée les 13 et 14 mai 2023.

152 équipes sont déjà inscrites

Escoussans est le point de contrôle n° 6 – nocturne.

La salle des fêtes accueillera les marcheurs, la salle des associations le point de secours, et le presbytère sera mis à disposition des bénévoles qui souhaiteront se reposer durant la nuit.

Panneau Pocket et Intra Muros : il convient de renouveler l'application Panneau Pocket pour une année.

La CDC Convergence Garonne propose l'application Intra Muros pour un coût similaire qui est plus complète. Les élus proposent de maintenir les 2 applications et de sensibiliser les administrés avec Intra Muros sur Panneau Pocket ou la gazette afin de ne retenir que cette application en 2024.

Données sociales : le Rapport Social Unique a reçu un avis favorable du comité social du centre de gestion de la Gironde. Le rapport sera communiqué aux élus avec la prochaine convocation au conseil municipal.

Presbytère : les huissiers mandatés n'ont pu recouvrer la somme de 1104.20 euros auprès des anciens locataires. Les élus décident de poursuivre la procédure par une injonction à payer par le juge. Cette procédure s'élève à 55 euros.

Engagement des élus : madame le Maire et les membres présents constatent le désengagement de certains conseillers municipaux qui ne participent plus aux commissions communales ni au conseil municipal, sans motif exposé.

Prochain conseil municipal : jeudi 06 avril 2023 à 19h00 à la salle des fêtes pour, entre autres, le vote du budget primitif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H54.

Le Maire
Catherine BERTIN

Le secrétaire de séance